



CONGRÈS DES PARCS 2016 HOMME NATURE

le contrat en question,
les réseaux en action

Contacts

Section française
Katy Monier - FPNRF

Appuis techniques
Laurence Chabanis - PNF
Jean-Paul Guerin - IPAMAC



La Charte Européenne du Tourisme Durable

Le Volet 3 de la CETD : une méthodologie pour mettre en lien Parcs et opérateurs de voyages

Un outil pour valoriser les prestataires touristiques qualifiés des Parcs

Lancé en 2014, le volet 3 de la CETD est une méthodologie élaborée en partenariat avec les agences de voyages en faveur du développement d'une offre de séjours durables au sein des espaces protégés.

Pour l'espace protégé, cette démarche permet de valoriser et d'offrir de nouveaux débouchés aux prestataires engagés dans le tourisme durable de son territoire et de promouvoir une destination « Parcs naturels » autour des valeurs des Parcs.

Un outil partenarial entre Parcs et opérateurs de voyages

Le Volet 3 de la CETD est basé sur la collaboration entre les Parcs naturels et les opérateurs de voyages. Cette démarche de progrès se base sur une méthodologie en trois temps qui part du local pour aller vers le national :

Phase 1 : identification de l'opérateur de voyage par un Parc naturel, puis dialogue, diagnostic et définition d'un programme triennal de mise en œuvre de la démarche de progrès.

Phase 2 : validation de la candidature de l'opérateur de voyage à la CETD par la section française d'Europarc après avis d'une commission mixte.

Phase 3 : collaboration entre l'opérateur de voyage et le Parc naturel initiateur (ou tout autre espace protégé engagé dans la CETD) pour co-construire des produits touristiques et mener des actions avec le Parc et ses partenaires.

Résultats : 15 agences de voyages sont engagées dans la CETD et plus de 80 produits touristiques ont été construits en partenariat avec 14 Parcs naturels. En 2015, plus de 2500 clients ont participé à ces séjours pour un chiffre d'affaires de près de 1 000 000 €, soit une moyenne de 12 000 € par séjour.

Les attentes des opérateurs de voyages envers la CETD s'orientent quant à elles principalement autour du développement des collaborations avec les Parcs, les prestataires touristiques ainsi qu'avec d'autres agences et tours opérateurs à l'échelle européenne.